

L'OCCOQ et la Stratégie jeunesse du Gouvernement du Québec

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec compte 2 400 membres offrant des services d'orientation aux personnes de tout âge, de l'adolescence jusqu'après la retraite, ainsi qu'aux organisations. Sa mission est de protéger le public en s'assurant de la qualité des services offerts par ses membres, ce qu'il réalise en encadrant leur formation initiale et continue, en contrôlant l'exercice de leur pratique, en répondant aux plaintes et en appliquant la discipline professionnelle. Ses objectifs sont de s'assurer de la pertinence et de la compétence des services des conseillers d'orientation, et de les mettre en valeur pour en faire bénéficier le public.

Références sur les positions tenues par l'Ordre

- [Avis sur la dernière Stratégie jeunesse du Gouvernement](#) (2009)
- Interpellation du système scolaire : [L'Orientation, répondre ou non aux besoins des élèves](#) (2010)
- [Mémoire de l'Ordre au Sommet sur l'enseignement supérieur](#) (2013)
- [Mémoire de l'Ordre dans le cadre de la consultation sur l'Adéquation formation-emploi](#) (2011)
- Guide sur l'orientation en formation générale des jeunes (à paraître en 2013)

Sujets qui interpellent l'Ordre	Position de l'Ordre
SANTÉ	
Santé mentale en aval et en amont de l'emploi	<p>Bien que la dimension professionnelle de la vie d'une personne ne soit jamais la seule touchée par la santé mentale, il est certain que celle-ci y joue un rôle important, et que, dans le sens inverse, le travail peut l'affecter sérieusement.</p> <p>L'Orientation concerne la relation, tout au long de la vie, entre la personne, le travail et la</p>

formation. La prise en compte de considérations liées à la santé mentale dans des décisions touchant la carrière est un aspect parfois délicat, particulièrement en présence de problèmes d'orientation tels que l'anxiété liée au choix, à la confusion identitaire ou à l'indécision chronique.

Pour favoriser ces décisions, qui sont déterminantes dans la vie, la santé et la prospérité des jeunes, il faut que ceux-ci puissent compter sur l'accès à des ressources compétentes lorsqu'elles ont de la difficulté à y parvenir, surtout dans le cas de jeunes plus vulnérables.

Le Code des professions a été récemment modifié pour favoriser une telle accessibilité compétente, entre autres à travers le partage aux conseillers d'orientation (c.o.) d'activités qui étaient jusque là non réglementées, comme l'évaluation, en orientation, d'une personne atteinte de troubles mentaux ou neuropsychologiques attestés, ou réservées par d'autres, comme l'évaluation des troubles mentaux eux-mêmes (quel les c.o. détenteurs d'une attestation de l'Ordre peuvent désormais exercer).

Actuellement, on trouve des c.o. dans les Carrefours jeunesse-emploi et des organismes d'employabilité (mais pas tous). On en trouve très peu dans les centres de réadaptation (généralement pas du tout). Dans les organismes communautaires, ceux-ci ont parfois de la difficulté à faire reconnaître leur niveau d'expertise (sous prétexte de ne pas leur donner de privilèges), pour un salaire très inférieur à celui auquel s'attend habituellement un diplômé universitaire de deuxième cycle dans une profession en santé mentale. À l'éducation des adultes et au collégial, on a une tendance croissante à leur attribuer des tâches administratives liées au dossier scolaire.

Il est donc dans l'intérêt de tous que des ressources professionnelles suffisantes, notamment des conseillers et conseillères d'orientation, soient présentes dans les réseaux institutionnels, communautaires et privés, et qu'on leur offre des conditions d'exercice nécessaires à cette offre de services, et reflétant le niveau de responsabilité que cela constitue.

ÉDUCATION ET CULTURE

Le choix de carrière et le projet d'études : pour favoriser la persévérance, la réussite et l'accessibilité aux études supérieures

Avoir un projet stimulant, mobilisant, qui corresponde à ses aspirations, est un facteur reconnu de réussite. Or, un très grand nombre de jeunes ne trouvent pas dans leurs études un sens qui leur permettrait de traverser leurs difficultés, de continuer à mettre les efforts requis, à persévérer. La moitié des étudiants qui arrivent au cégep disent ne pas s'être inscrit dans leur programme par intérêt. Le tiers change de projet, le quart abandonne carrément. C'est un gaspillage de ressources collectives et individuelles, une perte de temps pour les jeunes et cela mine inutilement leur confiance en soi.

Nous proposons l'introduction, comme soutien à la persévérance, à la réussite et à l'accessibilité aux études supérieures, du concept de projet d'études

- qui *appartient* au jeune
- qui comprend à la fois un objectif fondé sur ses besoins, ses capacités et son potentiel
- qui prend en compte les étapes à franchir et les moyens à mettre en œuvre
- qui prévoit les ressources qui seront nécessaires.
- qui est évolutif, personnel, inaliénable
- qui sert de point de référence à la personne en faisant un trait clair entre son présent et son futur
- qui peut faire l'objet de contribution d'enseignants, de professionnels, d'amis
- qui peut guider les interventions des milieux éducatifs et socio-sanitaires
- qui pourrait fonder une démarche de demande d'aide financière aux études.

L'élaboration d'un tel projet peut demander un soutien plus ou moins élaboré, selon la nature des besoins de chacun. Certains n'ont besoin que de ressources universelles, d'autres, d'un accompagnement plus ou moins élaboré, d'autres encore (qui rencontrent des *problèmes d'orientation*) d'une intervention clinique (ce qui est pratiquement inexistant actuellement). Voir à ce sujet le modèle de l'OCCOQ sur la gradation des services en fonction des besoins.

Un tel concept pourrait être intégré à la Stratégie jeunesse du Gouvernement du Québec et être partagé par les réseaux de l'éducation, de l'employabilité, de la santé

	<p>et des services sociaux.</p> <p>Les Centres jeunesse proposent déjà une forme de dossier intégré. Cette dimension pourrait y être explicitée. Dans les plans d'intervention à l'école secondaire, cet aspect de la situation d'un jeune pourrait devenir statutaire, de sorte qu'on intervienne aujourd'hui en tenant compte de demain. Le réseau de la santé et des services sociaux gagnerait à prendre en compte (ce qui ne se fait pas actuellement) ce qui a été réalisé dans l'un ou l'autre des deux autres réseaux.</p> <p>L'Ordre est disposé à s'impliquer activement dans son élaboration, le cas échéant.</p>
<p>Répondre ou non aux besoins d'orientation des jeunes</p>	<p>Une étude réalisée par l'Ordre en 2010 a révélé à quel point les services d'orientation qui s'adressent aux jeunes à l'école ne sont pas élaborés en fonction de leurs besoins (voir le document « L'Orientation : répondre ou non aux besoins des élèves »). Ils le sont en fonction des programmes du MELS et des ressources disponibles. Or, tout en tenant compte de ces dimensions, un véritable soutien professionnel devrait s'appuyer sur une analyse des besoins collectifs et individuels, ce qui n'est réalisé que dans moins de 40% des milieux. Et dans moins de 10%, on en évalue les résultats!</p> <p>Les services de soutien à la persévérance et à la réussite, que sont les services d'orientation à l'école devraient nécessairement être planifiés, et ceux qui les dispensent, gestionnaires et professionnels, devraient avoir à répondre de leurs résultats.</p> <p>L'Ordre publiera, dès l'automne 2013, un Guide de pratique de l'orientation à la formation générale des jeunes qui aborde spécifiquement ces dimensions. De plus, le MELS s'apprête à intégrer dans le programme de formation générale des jeunes deux objectifs (non liés à des cours spécifiques) touchant l'orientation, et promouvoir un outil de planification des services.</p> <p>Ces éléments gagneraient à être explicitement intégrés à la Stratégie jeunesse du Gouvernement du Québec.</p>

<p>Intégrer les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage : penser aujourd'hui, mais aussi demain</p>	<p>La Loi sur l'instruction publique prévoit que chaque élève handicapé ou en difficulté d'apprentissage bénéficie d'un Plan d'intervention. Celui-ci considère la réussite de façon différenciée, dans une approche multifactorielle. Toutefois, celle-ci risque fort d'être centrée sur l'intégration au présent, dans une vision dynamique mais qui tient plus ou moins compte de la temporalité.</p> <p>Ce que notre profession affirme, c'est que l'intégration aujourd'hui n'a de sens que si elle s'inscrit dans une vision à plus long terme, non pas en fixant nécessairement un objectif précis d'intégration socioprofessionnelle, mais en tenant compte des conséquences du présent sur cet avenir. C'est là une expertise des c.o. qui a été inscrite dans la récente modification du Code des professions. Toutefois, l'habitude de prendre en considération la dimension carriérologique et de solliciter la contribution du ou de la c.o. n'est pas encore entrée dans les mœurs.</p> <p>Nous pensons que le <i>Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention</i> gagnerait à être révisé dans cette perspective, et que la formation des directions d'école leur permette d'intégrer cet aspect essentiel à la persévérance, au maintien des efforts vers un but stimulant.</p>
<p>La reconnaissance des acquis et des compétences : au-delà des diplômes</p>	<p>La compétence professionnelle, aujourd'hui, n'est plus seulement une question de diplômes, mais intègre également les savoirs, savoir-faire et savoir-être issus de l'expérience, ou encore pour lesquels une attestation ne peut être fournie (par exemple dans le cas de personnes immigrantes). Cela est aussi vrai pour les jeunes que pour le reste de la population.</p> <p>De plus en plus d'efforts sont consentis au développement de moyens de reconnaître les apprentissages et les compétences, et l'Ordre cherche, depuis quelques années, à y jouer un rôle plus actif. Mais il reste que ces efforts ne produisent pas autant de résultats concrets qu'on pourrait le souhaiter. Différents réseaux (éducation, main-d'œuvre, immigration) utilisent des termes et des moyens différents, pas toujours faciles à concilier.</p> <p>Le développement de guichets uniques en reconnaissance des acquis et des compétences, dans la foulée de la rencontre québécoise sur l'Adéquation formation-emploi de 2011 représente, selon nous, un pas concret dans la bonne direction.</p>

	<p>L'Ordre propose que le leadership du Gouvernement du Québec s'exprime davantage pour assurer que ces efforts produisent les résultats souhaités auprès des jeunes et de la population en général.</p> <p>Nous souhaitons (et nous sommes prêts à y contribuer)</p> <ul style="list-style-type: none">• que les efforts inter-réseaux soient poursuivis• qu'ils intègrent davantage de participants• que les pratiques professionnelles associées à la reconnaissance des acquis et des compétences soient davantage développées et divulguées, par exemple dans le cadre de colloques professionnels. <p>Nous préconisons que les « guichets uniques » de reconnaissance des acquis et des compétences élargissent davantage leur partenariat afin d'assurer une concertation plus large de tous les acteurs concernés, notamment les conseillers et conseillères d'orientation.</p>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

EMPLOI ET ENTREPRENEURIAT

Pour une adéquation « éducation-travail-personne » : liberté de choix professionnel et besoins du marché du travail

Le discours habituel sur l'adéquation formation-emploi est le plus souvent centré sur les besoins des entreprises. Cette dimension est de plus importante, et les enjeux qu'elle comporte ont une incidence déterminante sur la prospérité de la société québécoise.

L'Ordre considère néanmoins que cette adéquation ne peut avoir de sens et réussir que dans la mesure où elle tient autant en considération l'aspect individuel de la question. Les jeunes ne sont pas qu'une pâte à modeler qu'on configure en fonction de la demande. Ils sont des citoyens libres et ont des aspirations légitimes à la réalisation de soi.

En fait, nous ne préconisons pas une vision angélique de l'orientation où chacun fait ce qui lui tente. Ce que les c.o. recherchent, c'est la réalisation du potentiel des personnes en prenant leur place dans la société. C'est-à-dire en tenant compte de leur personnalité, de leurs talents, de leurs besoins, mais aussi des opportunités actuelles et futures.

Justement, l'Ordre, comme organisateur principal du Congrès international d'orientation scolaire et professionnelle à Québec en 2014, a choisi pour cet événement le thème « À l'intersection des dynamiques individuelles et collectives et du monde du travail ».

De toutes manières, même lorsqu'il y a un besoin important, par exemple, de plombiers ou de plombières, personne ne veut d'un mauvais plombier ou d'une plombière démotivée.

Nous croyons que, dans l'intérêt des jeunes, la question de leur liberté individuelle et de leurs aspirations devrait être davantage présente dans le discours économique touchant l'adéquation entre la formation et l'emploi. Et que les sciences et la pratique de l'orientation y contribuent largement, que ce soit en milieu scolaire ou dans le secteur de l'employabilité.

De plus, on croit souvent qu'il suffit *d'informer* les jeunes sur le marché du travail pour qu'ils choisissent judicieusement leur carrière. C'est croire que seule l'information compte dans une décision. Les recherches ont démontré que ça n'est pas le cas, et que la connaissance des options professionnelles ne suffit pas pour amener la personne à faire un choix satisfaisant et réaliste. Il a d'ailleurs été démontré que l'information en trop grande quantité

	<p>pouvait avoir l'effet contraire.</p> <p>D'ailleurs, s'il suffisait d'être informé pour choisir, puis agir, personne ne fumerait, tout le monde ne mangerait que des aliments sains et personne ne ferait d'excès de vitesse.</p> <p>Nous sommes d'avis que les orientations gouvernementales, pour appuyer l'orientation des jeunes, ne devraient jamais se limiter à des interventions portant sur la connaissance des options professionnelles, mais tenir compte de la part déterminante que représentent les processus psychologiques impliqués dans le choix de carrière, et qui fait partie du champ d'expertise des c.o.</p>
<p>L'évaluation et la mobilisation des personnes éloignées du marché du travail</p>	<p>Une des conséquences de la dynamique actuelle du marché de l'emploi, caractérisé par une diminution de la population active et la baisse conséquente du taux de chômage et par la recherche d'une productivité maximale, notamment au moyen de la technologie, c'est le développement de l'obsolescence des compétences (certains parlent même de volatilité) et la création d'une classe de personnes disqualifiées, de plus en plus éloignées des standards du marché du travail qui évoluent rapidement.</p> <p>Dans la pensée collective et dans certains discours médiatiques, la question est simple : il y a des entreprises qui ont de la difficulté à combler des postes et il y a des chômeurs. Il n'y a qu'à les diriger vers ces emplois.</p> <p>Non seulement certaines personnes n'ont pas ou n'ont plus les compétences requises, mais d'autres ont de la difficulté à les maintenir ou à les acquérir. La chronicisation du chômage vient avec son lot de problèmes de santé mentale, un phénomène scientifiquement bien documenté. Les jeunes n'y échappent pas, même si leur durée au chômage est habituellement moindre que celle de leurs aînés, ils vivent cette situation plus fréquemment.</p> <p>Or, contrairement au réseau de la santé et des services sociaux ou celui de l'éducation, où l'expertise professionnelle de pointe se trouve dans les institutions et où le secteur communautaire joue un rôle d'appoint en employabilité (et contrairement aux pratiques européennes d'où les pratiques d'interventions sont souvent inspirées), l'expertise professionnelle se trouve à l'extérieur des institutions, le plus souvent dans le secteur communautaire. Et l'évaluation initiale des personnes aux prises avec des problèmes complexes et chroniques est d'abord confiée à des fonctionnaires, qui ont un pouvoir</p>

	<p>décisionnel sur l'octroi des ressources publiques fondé sur leur seul jugement.</p> <p>Nous croyons que l'évaluation spécialisée de l'autonomie socioprofessionnelle des chômeurs par des professionnels devrait être une avenue moins exceptionnelle et que les ressources externes au Gouvernement disposent des moyens suffisants pour les réaliser.</p> <p>De plus, dans le cas spécifique de l'évaluation de <i>l'autonomie socioprofessionnelle</i>, nous tenons à souligner que ce vocable est spécifique, selon le Code des professions, aux conseillers et conseillères d'orientation, auxquels on ne fait cependant pas beaucoup appel.</p> <p>Nous préconisons que l'intérêt et la pertinence de l'évaluation spécialisée de l'autonomie socioprofessionnelle par un membre de l'OCCOQ soit davantage connue des donneurs d'ouvrage du réseau de l'employabilité.</p>
<p>L'intégration par l'emploi des personnes handicapées</p>	<p>L'emploi est le moyen par excellence pour atteindre son autonomie sociale et professionnelle. Les efforts québécois des dernières décennies portent fruit, et nous nous en réjouissons. Nous sommes d'avis qu'il faille poursuivre dans le même sens, et nous collaborons entre autres avec l'Office des personnes handicapées du Québec.</p> <p>Nous croyons que la Stratégie jeunesse du Gouvernement du Québec gagnerait à énoncer explicitement un engagement à soutenir l'intégration sociale et professionnelle des jeunes handicapés.</p> <p>Des mesures concrètes (comme l'évaluation spécialisée de l'autonomie socioprofessionnelle, les Contrats d'intégration au travail, l'ensemble des services que leurs rendent les Services externes de main-d'œuvre) devraient être soulignées et consolidées.</p>
<p>L'entrepreneuriat, une voie à considérer</p>	<p>Lorsque le taux de chômage était plus élevé, notamment dans la foulée des chocs pétroliers de la fin des années '70 et dans les années '80, l'entrepreneuriat était souvent présenté comme une « solution de rechange » : en absence d'emploi, s'en créer un. Plusieurs structures et outils de soutien à l'entrepreneuriat se sont développés dans ce contexte.</p> <p>Or l'entrepreneuriat est bien plus qu'une voie de rechange ou une solution au chômage,</p>

c'est un souffle de créativité et d'initiative qui permet à une économie de se diversifier, de s'adapter à l'évolution des besoins et des moyens de production.

Pour les conseillers d'orientation, l'entrepreneuriat est un choix de carrière. Comme pour l'ensemble de ces choix, la plupart des jeunes ont besoin d'avoir une vision claire de ce que ça peut leur apporter et de leur capacité à y réussir.

Nous proposons que les jeunes aient la possibilité d'en parler à des professionnels et de s'investir dans des projets qui leur permettront d'expérimenter les exigences et les avantages de l'entrepreneuriat.